



Décision n° 186/2024  
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame ARPENT Maéva, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des locaux, pour une durée de 12 mois soit du 01/05/2024 au 30/04/2025,
- Monsieur CORREIA David, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'aide encadrant technique des équipes de restauration du petit patrimoine, pour une durée de 6 mois soit du 01/05/2024 au 31/10/2024,
- Messieurs PRÉ Sylvain et POUYER Steven, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents de restauration du petit patrimoine, pour une durée de 4 mois soit du 01/05/2024 au 31/08/2024,
- Monsieur MURIEL Kilian, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels, pour une durée de 4 mois soit du 01/05/2024 au 31/08/2024,
- Mesdames SOULIGNAC Émilie et BROCHET Barbara, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents d'aménagement paysager, pour une durée de 4 mois soit du 01/05/2024 au 31/08/2024,
- Monsieur COSSARD Alexis, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine, pour une durée de 4 mois soit du 04/05/2024 au 03/09/2024,
- Monsieur BABAUD William, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager, pour une durée de 4 mois soit du 11/05/2024 au 10/09/2024,

Fait à Jonzac

Le 30 AVR. 2024

Pour le Président, par délégation,  
la 8<sup>e</sup> Vice-Présidente étant absente,  
le 2<sup>e</sup> Vice-Président : M. Jacky QUESSON

Le Président  
Claude BELOT

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge

7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge

